



Montreuil, le 11 juin 2021

Monsieur François NOGUE  
 Directeur des Ressources Humaines du GPU SNCF  
 2 place aux Étoiles  
 CS 70001  
 93633 LA PLAINE SAINT-DENIS

## Objet : Demande de Concertation Immédiate

Monsieur le Directeur,

Le 18 mai dernier, la Fédération CGT des cheminots a interpellé, dans une lettre ouverte, le Président-Directeur Général de la SNCF sur la situation dans l'entreprise et dans la branche ferroviaire.

Vous connaissez donc les motifs de mécontentement qui traversent le personnel.

Le 26 mai, le Président a apporté une réponse écrite à la CGT, ce qui traduit la prise en compte sérieuse de notre alerte. Pour autant, cela ne se traduit pas par l'apport de solutions aux problèmes soulevés.

Les cheminotes et cheminots sont de plus en plus mécontents, car ils sont réellement maltraités par les évolutions actuelles. Les nouveaux embauchés découvrent qu'ils n'ont pas les mêmes droits que leurs collègues. Cette situation ne peut pas durer.

Les cheminots doivent pouvoir mesurer dans leur quotidien des évolutions positives.

La CGT considère donc que des mesures fortes, claires et concrètes doivent être annoncées pour apporter satisfaction aux revendications.

En conséquence, la Fédération CGT des Cheminots vous dépose, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RHO826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, une Demande de Concertation Immédiate sur les revendications suivantes :

- **Emploi** : face aux conflits locaux qui se multiplient (postes non tenus, production non assurée, dégradation des conditions de travail...), la CGT revendique un volume supplémentaire de recrutements pour apporter satisfaction aux demandes locales ;
- **Précarité** : les CDD et l'intérim sont utilisés de façon abusive, la CGT revendique la régularisation des emplois précaires en CDI ;
- **Réorganisations** : la création des DDL, le projet « maintenir demain », la suppression des fonctions de sécurité pour les ASCT, et toutes les réorganisations qui visent à externaliser les charges de travail, à ultra-spécialiser les cheminots ou à casser leurs métiers doivent être stoppées ;
- **Salaires** : depuis 2015, les cheminots ne bénéficient plus d'augmentation générale de salaire, alors que l'inflation grignote leur pouvoir d'achat. La CGT revendique un rattrapage de cette situation par une hausse significative. Une augmentation des pensions identique doit également être décidée.
- **Primes de travail** : sous l'effet de la digitalisation et d'autres évolutions, la technicité des métiers a augmenté. La CGT revendique donc la hausse des primes de travail et la refonte de la méthode de calcul de la Prime Traction ;
- **Relance du FRET** : la CGT revendique un véritable plan de relance de FRET SNCF, en particulier avec une vraie force commerciale, des négociations avec les pouvoirs publics pour lancer rapidement 200 nouveaux trains de marchandises, dont le premier doit être le Perpignan-Rungis ;
- **Développement des TET** : la CGT revendique une convention TET qui permette de relancer sérieusement les trains de jour comme de nuit, réalisés par la SNCF et dont les charges de travail alimentent l'emploi cheminot ;



- **Concurrence TER** : la CGT conteste l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs qui se révèle extrêmement coûteuse pour la collectivité. La CGT revendique l'arrêt des processus de filialisation en réponse aux appels d'offres.
- **Sous-traitance** : à l'image du processus gagné par la CGT dans les services informatiques, la CGT revendique la définition d'une véritable stratégie de ré-internalisation des charges sous-traitées par SNCF Réseau, notamment les charges stratégiques.  
Par ailleurs, la CGT revendique l'arrêt des processus d'appel d'offres par la Direction du Matériel, Gares & Connexions et toutes les activités SNCF lorsqu'un service d'une des SA SNCF est en mesure de réaliser la charge de travail ;
- **Sûreté** : face à la hausse importante des faits sûreté (+ 26 %), la CGT revendique un renforcement de l'équipement des trains par des ASCT, des effectifs SUGE, et un retour de la présence humaine cheminote (vente et escale) en gare, partout où il n'y en a plus ;
- **Décret « transférabilité »** : la CGT revendique un positionnement de la Direction SNCF pour empêcher le Gouvernement de maintenir ses attaques sur le calcul de la pension, la suppression de la pension de réforme, le droit à la CPA, pour les éventuels cheminots transférés à une entreprise privée ;
- **CCN Ferroviaire** : la CGT revendique une intervention de la Direction SNCF pour débloquer les négociations dans la branche ferroviaire afin d'établir une CCN de haut niveau ;
- **Règles sociales applicables aux contractuels** : le *dumping* social ne doit en aucun cas être initié en interne à la SNCF. L'arbitraire patronale ne doit pas non plus devenir la règle. La CGT revendique des droits en matière de rémunération, de promotion, de mutation, de sécurité de l'emploi, équivalents à ceux des statutaires ;
- **Facilités de Circulation** : les projets de suppression des FC aux ayants droit et aux retraités, de réduction des FC pour les cheminots actifs ou de leur fiscalisation doivent être refusés.

En matière de retraites, la CGT réaffirme sa revendication d'un départ à 55 ans à taux plein pour tous les cheminots, et à 50 ans pour ceux ayant travaillé sur un métier pénible. Les cheminots se sont fortement mobilisés et ont fait échouer le projet de réforme dite « par points ». Ils n'accepteront aucun recul de leurs droits sous cette forme ou sous une autre !

Dans l'attente d'être reçus, soyez assuré, Monsieur le Directeur, de nos salutations respectueuses.

Laurent BRUN  
Secrétaire Général

